

Avis de divulgation des transferts d'immeubles non inscrits au registre foncier

IDENTIFICATION DU CÉDANT (COMPLÉTER LA OU LES SECTION (S) APPROPRIÉE (S))		
PERSONNE PHYSIQUE		
Nom		
Prénom		
Adresse de résidence principale	Adresse	
	Ville	
	Province, code postal	
L'adresse où peut être envoyé le compte (si elle est différente)		
ORGANISME, PERSONNE MORALE, SOCIÉTÉ DE PERSONNES, COOPÉRATIVES, ASSOCIATION NON CONSTITUÉE EN PERSONNE MORALE EN FIDUCIE		
Nom		
N° d'entreprise du Québec ou identification		
Adresse du siège social ou du principal lieu d'affaires :	Adresse	
	Ville	
	Province, code postal	
Nom, fonction et coordonnées des personnes autorisées à agir		
Noms et prénoms des professionnels concernés dans le transfert de l'immeuble		
Nom et prénom du propriétaire apparent mentionné dans l'acte inscrit au registre foncier		

IDENTIFICATION DU CESSIONNAIRE (COMPLÉTER LA OU LES SECTION (S) APPROPRIÉE (S))**PERSONNE PHYSIQUE**

Nom		
Prénom		
Adresse de résidence principale	Adresse	
	Ville	
	Province, code postal	
L'adresse où peut être envoyé le compte (si elle est différente)		

ORGANISME, PERSONNE MORALE, SOCIÉTÉ DE PERSONNES, COOPÉRATIVES, ASSOCIATION NON CONSTITUÉE EN PERSONNE MORALE OU EN FIDUCIE

Nom		
N° d'entreprise du Québec ou identification		
Adresse du siège social ou du principal lieu d'affaires	Adresse	
	Ville	
	Province, code postal	
Nom, fonction et coordonnées des personnes autorisées à agir en son nom		
Noms et prénoms des professionnels concernés dans le transfert de l'immeuble		
Nom et prénom du propriétaire apparent mentionné dans l'acte inscrit au registre foncier		

IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

Adresse	Adresse	
	Ville	
	Province, code postal	
Cadastre		

Date du transfert	
-------------------	--

AUTRES INFORMATIONS

ARTICLE 9 – LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Nom de la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble, lorsque celui-ci n'est pas immatriculé	
Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble selon le cédant et le cessionnaire	
Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, et, le cas échéant, la portion de cette base qui est visée au troisième alinéa de l'article 4	
Le montant du droit de mutation	
Le cas échéant, la disposition de l'un ou l'autre des articles 17 à 20 en vertu de laquelle, selon le cessionnaire, celui-ci est exonéré du paiement du droit de mutation	

L'avis de divulgation devra être accompagné d'une copie authentifiée de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble.

Les renseignements du présent formulaire seront transmis par les municipalités à Revenu Québec afin de permettre l'identification du ou des nouveaux cessionnaires et l'immeuble concerné n'ayant pas été divulgué lors du transfert de celui-ci.

Faire parvenir les documents à l'adresse suivante

Ville de Rivière-du-Loup
 Service finances et trésorerie
 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 37
 Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
 Téléphone : 418 867-6705
taxation@villerdld.ca